



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-quatre du mois d'Avril à dix-huit heures et dix-huit minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le mercredi 18 Avril 2022 se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Marcelin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Michel SURET, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Thierry FULBERT, Eveline CLOTILDE, Patrick PELAGE, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Gina THOMAR, Grégory MANICOM, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, Rosette GRADEL, José OUANA, Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN

Etaient représentés : MM. Betty ARMOUGOM (Grégory MANICOM), Marie-Michelle HILDEBERT (Jean ANZALA), Jérôme CHOUNI (Gabrielle LOUIS-CARABIN), Justine BENIN (Pinchard DEROS)

Etaient absents : MM. Jacques RAMAYE, Marie-Joël TAVARS, Bernard RAYAPIN

Etaient absentes excusées : MM. Elsa SUARES, Seetha DOULAYRAM

Membres en exercice : 35	Membres présents : 26	Membres Représentés : 04	Absentes Excusées : 02	Absents : 03
-----------------------------	--------------------------	-----------------------------	---------------------------	-----------------

Le quorum étant atteint, vingt-six (26) Conseillers étant présents, quatre (04) représentés, deux (02) absentes excusées et quatre (04) absents, le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Marcelin CHINGAN est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

*Compte-rendu trimestriel de la délégation
des attributions du Conseil Municipal
au Maire en application de l'article L. 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales*

2/DCM2022/51

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 11 Juin 2020, relative aux attributions déléguées par le Conseil au Maire,

Considérant qu'aux termes de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a, en sa séance du 11 juin 2020, décidé de procéder à la délégation de certaines attributions.

Considérant que les articles L2121-7 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le maire doit rendre compte de cette délégation, au cours des réunions obligatoires du conseil municipal, soit au moins une fois par trimestre.

Considérant qu'ainsi le maire rend compte de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, et notamment des autorisations d'occupation temporaires du domaine public (AOT) délivrées :

BENEFICIAIRES	OBJET	DUREE
Monsieur Alain KANDASSAMY	Ambulant / Site de l'éolienne à Damencourt	1 an (01 janv. au 31 déc. 2022)
Madame Marie-Josée POLLION	Petite marchande / Place de l'Eglise	1 an (01 janv. au 31 déc. 2022)
L'Etablissement Français du Sang (EFS)	Collecte de sang / Place de la Mairie ou l'Eglise	2 jours (Les 07 janv. et 04 fév. 2022)
Association Woulé O Ka	Organisation d'activités culturelles et traditionnelles / Cour et préau de l'ancienne école maternelle L. VITALLE	6 mois (du 02 janv. au 03 juill. 2022)
Madame Jésusia MERCINE	Ambulant / Espace en tuf près du stade J. PONREMY	1 an (12 janv. au 31 déc. 2022)
Monsieur Philippe PONIN	Commerçant / Un emplacement de véhicule situé sur le parking du site de l'éolienne à Damencourt	1 an (17 janv. au 31 déc. 2022)
Madame Isabelle TASSIGNY & Monsieur Xavier BARRE	Parc d'attractions / Espace forain de Damencourt	21 jours (du 18 janv. au 07 fév. 2022)
Madame Johanne COCLES	Petite Marchande / Vente de fleurs / Fête de la Saint-Valentin 2022	1 jour (14 février 2022)
Monsieur Elain JEROLON	Ambulant / Espace forain de Damencourt	1 an (03 fév. au 31 déc. 2022)

Association EXPLOSION V	Organisation d'une foire culinaire/ Place de l'Eglise	1 jour (13 fév.)
Association AVAN VAN	Organisation de la manifestation "Zumba costumée" / Place de la Liberté	1 jour (20 fév. 2022)
Association Gwada Partage	Gratifiera / Cour de l'ancienne école maternelle Laurette Vitale à Cadenet	1 jour (20 mars 2022)
Monsieur Joël JEAN-JEAN & Madame Marie-Edith JEAN-JEAN	Exploitants agricoles / Rue du chemin de fer	1 an (14 fév. au 31 déc. 2022)
L'Etablissement Français du Sang (EFS)	Collecte de sang / Place de la Mairie ou de l'Eglise	2 jours (Les 04 mars et 01 avril 2022)
Association des parents d'élèves de l'école L. L. SOLIVEAU	Foire aux gâteaux / Trottoir situé à proximité de l'école L. L. SOLIVEAU	9 jours (du 18 fév. au 17 juin 2022)
Association DEKLAM	Animations poétiques / Place centrale & Esplanade de la Bibliothèque municipale	2 jours (Les 27 fév. et 26 mars 2022)
Madame Sandrine SAVELIER	Ambulant / Espace forain de Damencourt	6 mois (21 fév. au 21 août 2022)
Monsieur Jean GALLERON	Manifestation «Trois en un» / Parcours poétique de Damencourt	1 jour (12 mars 2022)
Madame Christel VILLENEUVE	Commerçante / Parking du stade municipal J. PONREMY	6 mois (26 fév. au 27 août 2022)
La Croix Rouge Française	Manifestation RED TOUCH DAY / Place de la Mairie	1 jour (26 mars 2022)
Entreprise INTELLIGENCE CONSULTING TRAVAUX	Pose de WC chimique de chantier_Rue Jeanne d'Arc / Travaux réalisés à la Bibliothèque municipale (Micro-Folie)	10 semaines (22 mars au 31 mai 2022)
Le Syndicat d'initiative de Le Moule	Animation musicale "Zik é Mass" / Cour de l'ancienne école maternelle L. VITALLE	1 jour (23 ars 2022)

Considérant que le maire rend compte des décisions prises concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

BENEFICIAIRES	OBJET	DUREE
CCAS	Avenant n° 1 à la convention d'intervention en centre de vaccination	12 mois à compter de sa signature
RCI	Convention de prestation	Du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022
IFDE (Institut de Formation et de Développement des Entreprises)	Avenant Convention de prestation – Ateliers numériques	01/01/2022 au 30/06/2022
Association Objectif Insertion	Avenant Convention de prestation – ateliers numériques	01/01/2022 au 30/06/2022
Association Familles Rurales a Gan Moun An nou	Avenant Convention de prestation – ateliers numériques pour les séniors	01/01/2022 au 30/06/2022
Entreprise B.G.Patrimonia	Convention d'interventions juridiques et fiscales	Du 01/03/2022 au 28/02/2023
Association AU-DEL'ART	Convention de prestation – ateliers créatifs	Du 01/03/2022 au 30/06/2022
SASU MYTH YVES THÔLE	Contrat de mise à disposition de la salle Robert LOYSON	Le 03/04/2022 (1 demi-journée)
Association LES NAKAMA CREOLE	Convention de prestation – animation autour des jeux vidéos	A compter de sa signature au 12/08/2022
Association APCAG (Association pour le Développement du Cinéma d'Arts d'Essai en Guadeloupe)	Convention de location de films	Du 01/02/2022 au 30/12/2022
Association L'ART DE LA SCÈNE	Contrat de prestation	Du 15 au 23 avril 2022

Association CEDAC	Contrat de cession de droit d'exploitation de spectacle	Le 31 mars 2022
Association DEFI - CEFRIIM	Convention de location de la salle de spectacle du centre culturel Robert Loyson	Le 05 avril 2022 (une journée)
Association MILE'TOILES	Contrat de cession de droit d'exploitation de spectacle	Les mercredi 23 mars 2022 – vendredi 25 mars 2022 et samedi 26 mars 2022
Association COURTES LIGNES	Contrat de coréalisation –représentation de spectacle	Vendredi 18 mars 2022 Samedi 19 mars 2022 Dimanche 20 mars 2022
Association EPICES	Contrat de location de la salle de spectacle Robert Loyson	Mardi 22 février 2022 (de 08h00 à 13h00)
Association ICM (IMAGES ET CULTURES DU MONDE)	Convention de location de films – (dans le cadre du FEMI)	Mercredi 23 février 2022 au samedi 26 février 2022
LGT FAUSTIN FLERET	Contrat de location de la salle de spectacle Robert Loyson	Mardi 15 mars 2022 (de 07h45 à 12h45)
Association KONTAKAZ	Contrat de prestation – animation autour du conte	12 mois (à compter de la signature)
Entreprise individuelle Romuald MUGERIN	Convention de prestation – séances de cross training	De septembre 2022 à juin 2023
Association MBC Moule Basket Club	Convention d'utilisation des locaux scolaires	1 an à compter de sa signature

Considérant que le maire rend compte de la délégation lui permettant d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle :

Aucune plainte n'a été déposée au cours du 1^{er} trimestre 2022.

Aucune audience ne s'est tenue au cours du 1^{er} trimestre 2022

*Où le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ*

Article 1 : De prendre acte des décisions prises par le Maire au titre des compétences déléguées par le Conseil Municipal

Article 2 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique «Télé recours citoyens» (www.telerecours.fr)

Fait à Le Moule, le 24 Mai 2022



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Gabrielle LOUIS - CARABIN